



DDI

DDT(M) - DDETS - DDETSPP - DDPP



Déclaration liminaire UNSA CSAR des DDI du 13 Novembre 2024

Monsieur le Président du CSAR des DDI,
Madame la DRH du MIOM,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

1) Sur un plan général, l'UNSA souhaite en premier lieu aborder le sujet de la fonction publique et du respect des agents publics.

L'UNSA constate que la fonction publique et les agents publics sont attaqués aujourd'hui de toute part, tant en externe qu'en interne, tant sur leur intégrité physique que morale.

L'UNSA ne peut cautionner un tel mépris pour nos services publics et encore moins vis-à-vis des agents publics de nos DDI, que ce soit de la part des usagers ou de l'État employeur.

En effet, l'inquiétude règne à nouveau dans les DDI en raison des mesures d'austérité dont les agents sont aujourd'hui les victimes et de conditions de travail qui se dégradent de plus en plus.

De nombreuses incertitudes et de nombreux empêchements se font jour dans cette période et l'UNSA considère cela comme intolérable et inacceptable. Au vent d'espoir absent pourrait succéder le vent de la colère.

Comme nous l'avons déjà dit lors du précédent CSAR des DDI, l'UNSA s'oppose notamment à une année blanche annoncée en matière salariale par l'actuel Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques et rejette les annonces inacceptables qui viennent noircir le tableau (3 jours de carence, baisse de la prise en charge des salaires en cas d'arrêt maladie, suspension de la GIPA en 2024...), jusqu'aux annonces possibles d'abandon des mesures catégorielles qui feraient ici déborder une coupe déjà bien pleine...

L'UNSA rappelle enfin qu'il est grand temps que l'État accorde une véritable considération à ses agents qui le servent et ne peuvent se résumer à des variables d'ajustement...

La question de l'attractivité de la fonction publique, évoquée par l'UNSA lors du CSAR des DDI de juin dernier, semble par conséquent n'être qu'un affichage puisque les choix politiques actuels semblent au contraire aller dans le sens de l'affaiblissement de la fonction publique.

2) Sur le point de l'ordre du jour relatif au plan d'actions des SGCD



UNSA Fonction Publique, 21 rue Jules Ferry, 93177 Bagnolet CEDEX
01 48 18 88 29 – unsa-fp@unsa.org – www.unsa-fp@unsa.org



L'UNSA a rappelé systématiquement, sa ligne rouge sur le maintien tant des référents de proximité que de leurs fonctions. La charte des SGCD du 15 mars 2022 prévoit en effet qu'ils doivent assurer une fonction de contact de proximité pour les agents, et pas seulement être placés uniquement auprès des directions de services.

L'UNSA réitère sa demande de cartographie fine des référents de proximité, toujours pas communiquée à ce jour, par département et sur les services où la mission est exercée par chacun.

L'UNSA prend bonne note de l'intégration de sa proposition initiale de mise en place de Comités de Suivi Locaux dans la note d'accompagnement destinée au SGCD, avec un cadrage plus ambitieux pour la mise en place de ces comités, assorti a minima d'une réunion annuelle. En outre, l'UNSA vous proposera en séance un amendement sur la rédaction proposée suite au pré-CSAR des DDI.

L'UNSA demande enfin que les contrats de service, à l'aune des nouveaux modèles types qui sortiront prochainement, soient notamment discutés sur le fond au sein des CSA des DDI.

3) Sur le point de l'ordre du jour relatif aux rencontres de l'ATE

L'UNSA a alerté à plusieurs reprises vos services sur les difficultés d'un tel chantier assorti d'un calendrier beaucoup trop serré, et cela, indépendamment des élections législatives ayant stoppé net ce projet.

Les rencontres nationales avec les ministres ont été brutalement stoppées sans prévenance et tout est retombé comme un soufflet sans mise en œuvre de la consultation électronique initialement prévue vers des agents.

Un net décalage est constaté entre la gouvernance de l'administration centrale et la capacité à faire localement (avec une masse d'instructions qui arrivent dans ces services déjà en difficulté dès leur création en 2021) et il semblerait que les ambitions affichées de ces rencontres de l'ATE ne conduisent pas à améliorer les choses de façon substantielle.

L'accompagnement des services publics doit être réel afin de les stabiliser et d'améliorer les relations locales entre les services de l'ATE afin de permettre aux agents d'être dans les meilleures conditions de travail possibles.

L'UNSA souhaite enfin que les contrats de service existants entre les SGCD et les DDI soient un outil utilisé demain pour intégrer les propositions et bonnes pratiques dans les procédés à mettre en œuvre localement. **Une instruction du ministère de l'intérieur en ce sens pourrait être utile en la matière.**

L'UNSA vous remercie de votre attention.